



MÉMOIRE

PRÉBUDGÉTAIRE

2026-2027



QUI SOMMES-NOUS ?

Fondée en 1963, la Coopérative forestière Ferland-Boilleau est une entreprise collective reconnue dans le secteur forestier du Saguenay. Avec plus de 120 employés, dont 82 membres travailleurs, elle gère l'aménagement de 3 500 hectares de forêts et récolte annuellement près de 300 000 m³ de bois.

Son histoire débute à la suite de la fermeture de la Compagnie Price, lorsque des cultivateurs visionnaires de Ferland-et-Boilleau ont uni leurs forces pour créer une structure coopérative durable, alliant savoir-faire local et développement économique régional.

La mission de la Coop est de valoriser et transformer les ressources forestières de manière responsable et durable, en s'appuyant sur les compétences diversifiées de ses membres. Elle s'engage à offrir un milieu de travail stimulant, axé sur la sécurité et la qualité de vie, tout en favorisant la responsabilité sociale et l'implication dans la communauté. La Coopérative est aussi un acteur innovant, consacrant une large part de ses efforts à la recherche et au développement de nouvelles techniques pour améliorer ses pratiques, réduire l'impact environnemental de ses activités et optimiser ses opérations.

Grâce à une vision axée sur l'excellence opérationnelle et la capacité à saisir les opportunités, la Coop Ferland-Boilleau s'est imposée comme un employeur de choix dans un contexte marqué par la rareté de la main-d'œuvre. Elle valorise des

principes fondamentaux, tels que le respect, l'équité, l'engagement, la coopération et le développement durable.

Au fil des décennies, elle a su diversifier ses activités, allant de la récolte à l'aménagement forestier, en passant par la transformation du bois et la valorisation de nouvelles ressources. C'est dans cette perspective qu'elle a acquis au fil des ans de nombreuses usines qui font maintenant partie de la grande famille Coop. En 2012, la Coopérative devient actionnaire du Groupe Lignarex, qui compte aujourd'hui une usine de sciage à La Baie et une usine de séchage et de rabotage à Scott, en Beauce. En août 2024, souhaitant développer de nouvelles synergies et consolider la transformation des bois en région, la Coopérative fait l'acquisition de deux nouvelles entités : Scierie Lac-Saint-Jean à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et Bois Lac-Saint-Jean, une usine de séchage et rabotage à Hébertville.

En réunissant le génie créateur de ses membres et en développant des partenariats solides, la Coopérative forestière Ferland-Boilleau demeure une référence exemplaire dans l'industrie forestière québécoise.





MISE EN CONTEXTE

Le prochain budget représente une occasion cruciale d'agir pour préserver l'avenir de notre industrie et de nos communautés. Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027, la Coopérative forestière Ferland-Boilleau souhaite porter à l'attention du gouvernement du Québec la situation critique que traverse l'industrie forestière. Une convergence de facteurs défavorables menace sa viabilité et celle des communautés qui en dépendent. Le présent mémoire expose cette réalité et propose des recommandations concrètes pour soutenir notre industrie en cette période charnière.

Sur le plan commercial, le bois d'œuvre canadien est maintenant taxé à 45 % pour l'exportation aux États-Unis, combinant droits antidumping, droits compensateurs et les nouveaux tarifs imposés. Cette situation rend les exportations pratiquement non rentables et a contribué à une chute de la production québécoise. Les prix du bois d'œuvre demeurent inférieurs aux coûts d'exploitation de nombreuses usines, forçant des fermetures temporaires et permanentes à travers le Québec.

Du côté de l'approvisionnement, les feux de forêt historiques de 2023 ont brûlé 1,5 million d'hectares de forêt, entraînant une baisse significative des volumes disponibles pour la récolte. L'incertitude entourant le dossier du caribou forestier et les mesures de protection envisagées par le

gouvernement fédéral ajoute une pression supplémentaire sur les entreprises et les travailleurs de la région.

À ces menaces s'ajoute l'appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional lancé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, visant l'atteinte de la cible de conservation de 30 % du territoire québécois d'ici 2030. Cette démarche constitue la plus grande menace de perte de territoire forestier productif pour notre industrie. Le retrait massif de superficies forestières du domaine exploitable entraînerait inévitablement une baisse substantielle de la possibilité forestière, mettant directement en péril la viabilité d'usines de transformation et des emplois qui en dépendent.

L'absence de prévisibilité aggrave cette situation. Le régime forestier actuel ne permet pas aux entreprises de planifier sur un horizon suffisant, freinant les investissements essentiels à la modernisation du secteur.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, où la récolte forestière est la plus importante au Québec, 23 municipalités mono-industrielles forestières voient leur avenir directement menacé.

Le prochain budget représente une occasion cruciale d'agir pour préserver l'avenir de notre industrie et de nos communautés.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Les solutions proposées permettent à la fois au secteur forestier de reprendre son souffle rapidement, mais aussi de voir à sa pérennité. Les programmes qui ont été mis en place se sont vus être efficaces et bien reçus par la communauté. Or, plusieurs d'entre eux sont présentement fermés et les entreprises n'ont d'autre choix que de se fier presque entièrement aux prêts, souvent contraignants au niveau des critères d'admissibilité. La vitalité de certaines communautés dépendantes de la foresterie est en péril vu le nombre de fermetures importantes qui laissent plusieurs travailleurs sans emploi.

Leur vitalité ne doit pas être abandonnée et, pour empêcher ce phénomène, les travailleurs doivent avoir l'opportunité de continuer à travailler, notamment par la mise en place d'un fonds de stabilisation régionale dédié aux communautés forestières, incluant des mesures de formation, de maintien en emploi et de diversification économique. Enfin, une refonte du régime forestier québécois doit être amorcée en parallèle avec les acteurs du terrain pour assurer une continuité de ce secteur si important pour l'économie du Québec.

PROGRAMMES FORESTIERS

1. BONIFIER LES PROGRAMMES DE MODERNISATION ET D'INVESTISSEMENT DE LA TRANSFORMATION ET D'ACCÈS AU BOIS

L'industrie forestière doit composer avec une multitude de problèmes structurels qui viennent affecter le quotidien des entreprises, les poussant à repenser leur manière de faire. En effet, l'arrivée des tarifs est venue fragiliser la pérennité de cette industrie avec un ralentissement de la vente de bois d'œuvre au sud de la frontière. Pendant les derniers mois, la vente de bois d'œuvre a drastiquement diminué et l'industrie au complet se voit acculée au mur.

Pour faire face aux droits antidumping américains, les solutions les plus fréquemment mises de l'avant sont l'amélioration de la compétitivité des usines québécoises et l'ouverture de nouveaux marchés. Ces deux solutions intrinsèques demandent des investissements majeurs à une industrie qui ne peut se le permettre. Plus que jamais, l'apport financier gouvernemental est névralgique pour la survie non seulement d'entreprises, mais de communautés entières.

Dans cette optique, nous recommandons la réintégration du Programme Innovation Bois, qui constituait un levier essentiel pour soutenir la modernisation technologique et l'innovation au sein de notre industrie. Ce programme, qui n'est plus accessible depuis le 21 juillet 2025, permettait aux entreprises forestières de développer de nouveaux procédés, d'améliorer leur productivité et de diversifier leurs produits pour conquérir de nouveaux marchés qui sont des objectifs plus pertinents que jamais dans le contexte actuel.

De même, la remise en place du Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages (PRCCM) s'avère primordiale. L'accès à la ressource forestière repose en grande partie sur un réseau de chemins multiusages bien entretenu et développé. Sans un soutien adéquat pour ces infrastructures, les coûts d'approvisionnement augmentent considérablement, érodant davantage la compétitivité de nos entreprises déjà fragilisées.

Enfin, nous pressons le gouvernement d'augmenter significativement les enveloppes budgétaires des autres programmes connexes actuellement en vigueur, notamment ceux touchant la sylviculture, la formation de la main-d'œuvre et l'efficacité énergétique des installations. Ces investissements ne sont pas des dépenses, mais bien des leviers stratégiques pour assurer la pérennité d'un secteur vital pour l'économie des régions du Québec.



FLUX DE TRÉSORERIE

2. ÉLARGIR L'ACCÈS AUX GARANTIES DE PRÊTS ET AU FINANCEMENT ADAPTÉ

La situation financière précaire du milieu forestier laisse une panoplie d'entreprises avec des problèmes d'entrée d'argent. Comme mentionné auparavant, les tarifs américains et l'augmentation des droits antidumping complexifient les solutions à court terme pour la viabilité d'un bon nombre d'entreprises. À titre de rappel, ce sont 641 entreprises forestières québécoises qui ont fermé leurs portes dans les 25 dernières années, représentant à elles seules un total de 52 % des entreprises forestières canadiennes. La conjoncture actuelle accélère ce rythme et des solutions rapides doivent être adoptées pour freiner l'hémorragie.

Pour pallier cette situation, le gouvernement du Québec, via Investissement Québec, devrait assouplir les critères d'accès du Programme FRONTIÈRE et augmenter son budget afin de répondre aux besoins de liquidités des entreprises affectées par la crise tarifaire. Actuellement, le programme exige qu'une entreprise génère au moins 25 % de son chiffre d'affaires par des exportations vers les États-Unis pour être admissible. Or, ce critère ne tient pas compte de la réalité économique du secteur forestier. Les tarifs américains imposés aux entreprises exportatrices créent une pression à la baisse sur les prix du marché intérieur canadien : les entreprises qui ne peuvent plus écouler leur production aux États-Unis se tournent vers le marché canadien, provoquant une surabondance de l'offre et une chute des prix. Ainsi, même les entreprises qui exportent peu ou pas du tout vers les États-Unis subissent les contrecoups de cette crise par l'effondrement des prix et l'accumulation de stocks, ce qui affecte directement leurs liquidités.

Les critères d'admissibilité au Programme FRONTIÈRE devraient être revus pour le secteur forestier. Plutôt que de se baser uniquement sur le pourcentage du chiffre d'affaires exporté aux États-Unis, le programme devrait prendre en considération l'impact réel de la crise tarifaire sur les entreprises, notamment par l'analyse de l'évolution des prix du marché, l'accumulation des stocks et la détérioration des liquidités. Cette approche permettrait d'inclure l'ensemble des entreprises forestières touchées, qu'elles soient exportatrices ou non, et refléterait davantage la dynamique économique propre à ce secteur.

Dans une approche plus globale, le poids du crédit d'impôt à l'investissement pourrait être revu dans les régions ressources, comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le contexte actuel pousse les entreprises à innover et investir malgré un ralentissement économique qui limite les entrées d'argent pour un bon nombre d'entreprises, dont celles du milieu forestier. Ainsi, l'occasion est parfaite pour augmenter de manière assez significative le crédit d'impôt à l'investissement pour donner un coup de barre dans l'économie québécoise.





EMPLOIS ET ÉCONOMIE

3. PROTÉGER LES EMPLOIS ET L'ÉCONOMIE DES RÉGIONS FORESTIÈRES

Le ralentissement économique du secteur forestier touche plus particulièrement les régions éloignées du Québec. Certaines villes ou municipalités sont même menacées de fermeture en raison de cette diminution de la demande causée par la crise tarifaire. En effet, le secteur forestier représente 10 % des emplois totaux dans quelque 150 municipalités qui en sont tributaires¹. Par exemple, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la région qui compte le plus grand nombre de travailleurs forestiers au Québec², l'industrie forestière représente environ 8 000 emplois directs et indirects³, soit 6 % de l'emploi total régional⁴. Or, cette région a aussi déjà subi les contrecoups des feux de forêt de 2023 en plus de la crise tarifaire et fait face à des risques de fermetures d'usines. Ces pertes d'emplois ne touchent pas seulement les travailleurs forestiers : elles affectent également les transporteurs, les équipementiers, les commerces locaux et l'ensemble du tissu économique des communautés concernées.

C'est pourquoi, en complément au Programme FRONTIÈRE, nous recommandons la mise en place d'un fonds de stabilisation régionale spécifiquement dédié aux communautés forestières affectées par les fermetures ou ralentissements. Ce fonds viendrait combler les besoins non couverts par les programmes actuels en incluant des mesures de formation et de requalification pour les travailleurs forestiers, afin de prévenir la perte d'expertise et de faciliter la transition vers de nouveaux secteurs ou de nouvelles pratiques. Il devrait également comprendre des programmes de maintien en emploi permettant aux entreprises de conserver leur main-d'œuvre qualifiée pendant les périodes de ralentissement, évitant ainsi le départ définitif de travailleurs dont les compétences spécialisées sont difficiles à remplacer. Le fonds devrait aussi offrir un soutien aux municipalités et aux commerces locaux dont la survie dépend de la vitalité de l'industrie forestière, ainsi que des mesures de diversification économique pour réduire la dépendance des régions à un seul secteur d'activité.

Ensemble, le Programme FRONTIÈRE bonifié et ce fonds de stabilisation régional offriraient une réponse complète à la crise forestière : le premier assurerait la survie financière des entreprises à court terme, tandis que le second soutiendrait les travailleurs et les communautés lors des ralentissements ou des fermetures temporaires d'usines. Dans l'éventualité de fermetures permanentes, le fonds permettrait également d'accompagner les travailleurs par des mesures de formation, de transition professionnelle et de maintien en emploi, afin de préserver l'expertise régionale et de favoriser une reprise rapide lorsque les conditions le permettront. Ce fonds pourrait aussi soutenir des investissements stratégiques dans le développement de produits à valeur ajoutée issus du bois, contribuant ainsi à diversifier les marchés et à renforcer la résilience de l'industrie.



1 Gouvernement du Québec, « Statistiques forestières », en ligne : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/entreprises-industrie/publications-statistiques-industrie-forestiere/portrait-statistique>.

2 Gouvernement du Québec, « Portrait de l'emploi et du marché du travail de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean », en ligne : <https://www.quebec.ca/emploi/informer-metier-profession/marche-travail/portrait-saguenay-lac-saint-jean>.

3 Journal Le Lac-Saint-Jean, « Rien ne va plus dans le secteur forestier », en ligne : <https://www.lelacsstjean.com/actualites/642822/-rien-ne-va-plus-dans-le-secteur-forestier>.

4 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, « Bulletin annuel du marché du travail 2024 – Saguenay-Lac-Saint-Jean », en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/imt/bulletins-annuels/02-saguenay/IMT_02_SLSJ_2024.pdf.



RÉFORME FORESTIÈRE

4. RÉAFFIRMER LA VOLONTÉ DE RÉALISER UNE REFONTE DU RÉGIME FORESTIER QUÉBÉCOIS

La modernisation du régime forestier québécois est un impératif aux yeux de l'industrie forestière. Précisément, elle agit comme pierre d'assise pour l'avenir de la gestion et de l'exploitation de la forêt québécoise. Avec l'abandon de la plus récente refonte, le milieu forestier reste sans réponse quant à l'avenir et cela crée beaucoup d'incertitudes pour les entreprises, puisqu'elles ne peuvent pas planifier leurs opérations à plus long terme. En ce sens, la Coopérative Ferland-Boilleau presse le gouvernement du Québec à réaffirmer sa volonté de réaliser une refonte du régime forestier. Elle souhaite être une partenaire dans cette refonte et réitère les recommandations suivantes qui avaient déjà été mentionnées lors du dépôt de son mémoire pour les consultations en lien avec le projet de loi 97.

La Coopérative tient à souligner l'importance de l'initiative gouvernementale visant à moderniser la gestion de la forêt publique au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette démarche favorise une approche plus prévisible, collaborative et durable, en cherchant à maintenir un juste équilibre entre le développement économique, la protection de l'environnement et le respect des droits ainsi que des besoins des communautés locales.

